

# Le bourgmestre fouille un dépôt clandestin et y découvre l'adresse de l'auteur

Jackpot pour le bourgmestre d'Oreye, Jean-Marc Daerden. Ce dernier, en ramassant un dépôt sauvage il y a quelques jours, y a découvert une même adresse présente sur trois documents jetés là. Il y aura des suites.

## OREYE

Les « barakis » ont encore frappé, à Oreye. Il y a trois jours, le bourgmestre de la Commune, Jean-Marc Daerden, a été averti par un habitant qu'un dépôt sauvage se trouvait dans la rue Henri Dubois. « Il s'agissait d'un dépôt de machines de type électroménager, dit ce dernier. Je suis allé constater sur place. Ensuite, avant de rentrer chez moi, je suis allé faire un tour du village. C'est là que j'ai vu un grand nombre de déchets étalés sur le bas-côté de la route », sur la chaussée Romaine cette fois. Un second dépôt clandestin qui fit, comme on peut s'en douter, bouillonner le mayer. « J'étais énervé. J'ai toujours des sacs-poubelle dans ma voiture, au cas où. J'ai alors décidé d'enfiler mon gilet jaune et de ramasser les déchets tout en cherchant un indice sur leur provenance. » Et là, jackpot ! Jean-Marc Daerden trouve non pas un, ni deux mais bien trois docu-



L'auteur du dépôt identifié, une plainte va pouvoir être déposée auprès de la police.

ments sur lesquels figurait une même adresse. Celle-ci située à Tongres. Et cette affaire ne va pas en rester là. « Je vais rédiger un rapport via l'application FixMyStreet (NDLR : une application de BeWaPP utilisée à Oreye). Avec ce rapport, j'irai à la police pour déposer une plainte. » En plus de la sanction administrative qui attend l'auteur de ce dépôt, le bourg-

mestre précise qu'une facture lui sera envoyée par la Commune « pour les frais que ce dépôt a engendrés ».

### Des caméras bientôt installées

Pour contrer ce phénomène de dépôts clandestins de plus en plus présent, la Commune d'Oreye a inscrit à son budget 2021 l'acquisition de camé-

ras de surveillance prévues spécialement pour ce type d'incivilités. Un budget de 35 000 € subsidié par la Région wallonne à hauteur de 16 000 €. « On vient juste de les recevoir : huit caméras fixes, deux mobiles ainsi que les piquets et les panneaux "Vous êtes filmés". Ce vendredi, le fournisseur viendra en placer une pour montrer à notre technicien com-

**10** caméras seront installées ce mois-ci, en divers points stratégiques de la commune.

ment procéder. Les autres seront placées dans le courant de ce mois de décembre. »

Les panneaux seront affichés aux entrées du village. « c'est une obligation légale pour avertir les visiteurs que, où qu'ils soient sur la commune, ils sont susceptibles d'être filmés ». Les caméras fixes seront placées autour des bulles à verre, sur la plaine de jeux du clos Marchal, « où on constate de nombreuses incivilités ». Les caméras mobiles, elles, seront installées tour à tour « aux entrées du village, dans des rues isolées et notamment les rues Delvaux et Dubois ». De quoi, on l'espère, se préserver des crasseux.

JIMMY BELTRAME